



Charges eau chaude contestées, compteur individuel

Par **herabe**, le **24/01/2017** à **18:27**

Bonjour,

Les charges d'eau chaude pour un T1 de 25 m2 sont très élevées, malgré que le studio neuf, ne fut pas occupé pendant 6 mois. Il se trouve que c'était un T2, qui a été divisé en 2 studios. Apparemment, il n'y a qu'un seul compteur individuel pour les 2 appartements.

Puis-je contester les charges ?

Si oui, sous quelle loi ?

Puis-je faire mettre un compteur individuel sur le studio, et dans ce cas, est-ce que le coût des travaux sont imputés à la copropriété, ou à moi, sachant que dans la copropriété, tout le monde dispose d'un compteur individuel ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Bonne soirée,

Par **morobar**, le **25/01/2017** à **09:51**

Bonjour,

Un point important: êtes-vous copropriétaire ou locataire?

Dans ce dernier cas le bail est-il vide ou meublé ?